

Collection Normes – Ouvrages routiers	Juin 2002
Mise à jour n° 1 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux	

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Faux titre et Données de catalogage		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Données de catalogage	
Renseignements		Faux titre et Dépôt légal	
		Renseignements	Avril 2002

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	1 à 14	Juillet 2000	1 à 14	Juin 2002	<p>Mise à jour de la table des matières.</p> <p>Section 1.2, ajout de trois références.</p> <p>Section 1.3, ajout des définitions de « Camion », « Véhicule de transport d'équipement » et de « Véhicule-outil ».</p> <p>Section 1.4, modification du titre d'une référence.</p> <p>Section 1.7, ajout de précisions concernant la couleur des panneaux et transfert du panneau « Début d'une zone scolaire » à la catégorie danger.</p> <p>Tableau 1.7-1, modification de la couleur des panneaux de zone scolaire et transfert du panneau « Début d'une zone scolaire » à la catégorie danger.</p> <p>Section 1.9, ajout de précisions concernant la dimension des panneaux de travaux et ajout de grisé au dernier paragraphe de la section.</p> <p>Tableau 1.9-1, ajout de deux notes concernant la dimension des panneaux de travaux et ajout du panneau « Stationnement réglementé » à la liste des panneaux faisant exception.</p> <p>Section 1.10, ajout de grisé au premier paragraphe de la section 1.10.2.</p> <p>Section 1.11, ajout de précisions concernant l'utilisation de la langue française sur les panneaux, modification du texte pour permettre l'utilisation d'un lettrage suffisamment large pour empêcher l'effet de halo et ajout de précisions concernant la série et la hauteur du lettrage à utiliser sur certains panneaux.</p> <p>Section 1.12, ajout des spécifications de conformité de la pellicule rétro réfléchissante jaune-vert.</p> <p>Section 1.13, possibilité d'installer le panneau « Réglementation temporaire du stationnement » à une hauteur inférieure à 950 mm et ajout de précisions concernant le dégagement sous un panneau à message variable.</p>

Collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

Mise à jour n° 1 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1					<p>Figure 1.13-1, ajout d'une note à propos du dégagement vertical sous un panneau à message variable, remplacement des sacs de matériaux par des pesées à la base des panneaux et correction du panneau « Distance à parcourir avant d'atteindre l'aire de travail ».</p> <p>Section 1.15, interdiction d'utiliser des sacs de matériaux pour maintenir en place les dispositifs de signalisation.</p> <p>Section 1.16, ajout d'un texte pour spécifier qu'un panneau recyclé ne doit pas laisser voir un message précédent.</p>
4	1 à 43	Juin 1999 et Juillet 2000	1 à 49	Juin 2002	<p>Mise à jour de la table des matières.</p> <p>Sections 4.3.6 et 4.3.7, ajout d'une référence à la nouvelle figure 4.3-1.</p> <p>Section 4.3.8, nouvelle section décrivant les composantes d'une zone de travaux.</p> <p>Figure 4.3-1, nouvelle figure montrant les composantes d'une zone de travaux.</p> <p>Section 4.4, augmentation de l'espacement entre les panneaux « Circulation à double sens » et « Interdiction de dépasser » dans une déviation et modification de la figure 4.4-1 en conséquence.</p> <p>Section 4.8, ajout d'une figure illustrant l'espacement latéral nécessaire entre les dispositifs de signalisation.</p> <p>Section 4.10, ajout d'une nouvelle figure illustrant un exemple d'installation du panneau « Distance à parcourir avant d'atteindre l'aire de travail » sur autoroute.</p> <p>Section 4.13, ajout d'un gyrophare sur les panneaux « Travaux en hauteur » et « Niveleuse » et ajout d'un nouveau panneau « Souffleuse ».</p> <p>Section 4.18, ajout du panneau « Barrée ».</p> <p>Section 4.21, ajout de précisions concernant la vitesse recommandée dans une déviation de voie.</p> <p>Section 4.31, ajout de la possibilité d'installer le panneau « Durée des travaux » avant le début de ceux-ci.</p> <p>Section 4.36.4, modification de la vitesse requise pour l'installation d'une flèche de signalisation lors de travaux de courte durée.</p> <p>Section 4.39, nouvelle section décrivant les différents dispositifs pouvant être installés pour signaler la congestion.</p> <p>Section 4.40, ajout d'un texte et d'une figure concernant l'installation du panneau « Accès interdit aux véhicules dans une voie ».</p>

Collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

Mise à jour n° 1 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4					Section 4.42, renumérotation de l'ancienne section 4.39 « Masquage des panneaux ». Annexe B, ajout des nouveaux panneaux « Souffleuse » et « Congestion ».
4 - TCD	Tout le chapitre	Juin 1999 et Juillet 2000	Tout le chapitre	Juin 2002	<p>Mise à jour de la table des matières. Modification de la légende et retrait des illustrations des repères visuels sur tous les dessins normalisés.</p> <p>Utilisation d'une barrière simple sur tous les dessins normalisés où des panneaux sont installés sur la barrière.</p> <p>DN 002 à 006, 008A à 058, 060 à 071, 073, 075, 080, 082 à 084 et 086, ajout d'une note indiquant la possibilité de réduire la longueur du biseau jusqu'à 10 m.</p> <p>DN 008B, nouveau dessin normalisé pour la signalisation de travaux avec entrave de la voie de stockage.</p> <p>DN 015 à 018, 024 à 027, 030, 042 à 048 et 062 à 068, ajout des termes « à cette approche » pour clarifier la signalisation à respecter aux approches d'une intersection.</p> <p>DN 023, correction d'une cote « B ».</p> <p>DN 024, modification du titre du dessin normalisé.</p> <p>DN 027 à 029 et 045, modification de la vitesse requise pour l'utilisation d'une flèche de signalisation.</p> <p>DN 031 à 035, retrait des flèches de signalisation et de deux panneaux « Flèche oblique » et modification du marquage des VVG2S.</p> <p>DN 049, ajout d'une ligne pour indiquer l'emplacement de l'accotement de gauche.</p> <p>DN 052, ajustement de cotes.</p> <p>DN 060, modification du titre du dessin normalisé.</p> <p>DN 077, remplacement de « véhicule accompagnateur » par « véhicule d'accompagnement ».</p> <p>DN 078 et 079, modifications des distances affichées sur les panneaux installés sous les panneaux « Signal avancé d'arrêt ».</p> <p>DN 086, ajout d'une ligne aux tableaux de distances pour une vitesse de 100 km/h.</p> <p>DN 087, remplacement de « véhicule accompagnateur » par « véhicule d'accompagnement » et ajout de notes pour indiquer que ce véhicule est requis lorsque la vitesse est supérieure ou égale à 70 km/h et que le panneau installé sur le véhicule peut représenter le type de travaux en cours.</p>

Collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

Mise à jour n° 1 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4 - TCD					DN 088, remplacement de « véhicule accompagnateur » par « véhicule d'accompagnement » et ajout d'une note pour indiquer que le panneau installé sur le véhicule peut représenter le type de travaux en cours.
4 - TLD	Tout le chapitre	Juin 1999 et Juillet 2000	Tout le chapitre	Juin 2002	<p>Mise à jour de la table des matières.</p> <p>Modification de la légende et retrait des illustrations des repères visuels sur tous les dessins normalisés.</p> <p>Utilisation d'une barrière double sur tous les dessins normalisés où des panneaux sont installés sur la barrière.</p> <p>DN 002 à 007, 012A à 067, 069 à 078 et 080, ajout d'une note indiquant la possibilité de réduire la longueur du biseau jusqu'à 10 m.</p> <p>DN 008, ajout de l'obligation d'installer des panneaux « Déviation de voie » lorsque l'aire de travail ≥ 200 m et ajout d'une note pour indiquer que les repères visuels doivent être visibles dans les deux sens de circulation.</p> <p>DN 010 et 011, changement de la définition de la cote « X ».</p> <p>DN 012A, ajout d'un panneau « Fin des travaux » et d'une note concernant l'installation de la flèche de signalisation.</p> <p>DN 012B, nouveau dessin normalisé pour la signalisation de travaux avec entrave de la voie de stockage.</p> <p>DN 016, 021, 025, 030, 034, 035, 039, 040, 048, 055, 064, 065, 067 et 077, obligation d'utiliser des chevrons de direction dans les déviations où il y a deux rangées ou plus de balises.</p> <p>DN 022 à 025, 031 à 037, 049 à 055 et 071 à 078, ajout des termes « à cette approche » pour clarifier la signalisation à respecter aux approches d'une intersection.</p> <p>DN 036, ajout d'une cote « X » et de sa signification.</p> <p>DN 037, modification de la signalisation en amont de l'aire de travail.</p> <p>DN 038 à 042, retrait de panneaux « Déviation 2 voies » et « Flèche oblique » et modification du marquage des VVG2S.</p> <p>DN 061, modification du titre du dessin normalisé.</p> <p>DN 078, modification de la signalisation en amont de l'aire de travail.</p>
4 - TLDU	Tout le chapitre	Juin 1999 et Juillet 2000	Tout le chapitre	Juin 2002	<p>Mise à jour de la table des matières.</p> <p>Modification de la légende et retrait des illustrations des repères visuels sur tous les dessins normalisés.</p>

Collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

Mise à jour n° 1 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4 - TLDU					<p>Utilisation d'une barrière double sur tous les dessins normalisés où des panneaux sont installés sur la barrière.</p> <p>DN 002 à 006 et 008A à 059, ajout d'une note indiquant la possibilité de réduire la longueur du biseau jusqu'à 10 m.</p> <p>DN 008B, nouveau dessin normalisé pour la signalisation de travaux avec entrave de la voie de stockage.</p> <p>DN 012, rapprochement du panneau « Fin des travaux » vis-à-vis de la dernière balise.</p> <p>DN 012, 016, 030, 031, 039, 046, 051 et 057, obligation d'utiliser des chevrons de direction dans les déviations où il y a deux rangées ou plus de balises.</p> <p>DN 013 à 016, 022 à 026, 040 à 046 et 052 à 059, ajout des termes « à cette approche » pour clarifier la signalisation à respecter aux approches d'une intersection.</p> <p>DN 014, repositionnement des balises en bordure des aires de travail.</p> <p>DN 029 à 033, retrait de deux panneaux « Flèche oblique » et modification du marquage des VVG2S.</p> <p>DN 044, retrait de balises et modification du marquage en amont de l'aire de travail.</p> <p>DN 056, illustration plus grande des flèches de signalisation.</p>
4 - TM	Tout le chapitre	Juin 1999	Tout le chapitre	Juin 1999 et Juin 2002	<p>Mise à jour de la table des matières.</p> <p>Remplacement de « véhicule accompagnateur » par « véhicule d'accompagnement » sur tous les dessins normalisés.</p> <p>DN 006, 013, 014, 016 et 017, ajout d'une note indiquant la possibilité de réduire la longueur du biseau jusqu'à 10 m.</p>